



Stationnement lotissement privé, voirie privée

Par **Toine 17**, le **24/04/2023** à **01:46**

Bonjour,

La police municipale est venue enlever mon véhicule devant chez moi , car elle n'avait pas bougée depuis plus d'une semaine. Hors , j'habite dans un lotissement privé avec voirie privée. Il y a un panneau à l'entrée du lotissement stipulant bien " lotissement privé " defense d'entrer . On t'ils ce droit ?

Par **Lag0**, le **24/04/2023** à **07:18**

Bonjour,

Si la rue n'est pas ouverte à la circulation publique, la police ne peut pas agir de son propre chef, mais elle peut être appelée par le responsable du site (syndic ?), cependant, il y a une procédure à suivre pour cela.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006189108/#L